



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits manufacturés

Question écrite n° 111887

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de l'entreprise Reynolds à Valence (Drôme). Cette entreprise, cédée en 1999 par M. Seillière, au groupe américain Newell Rubermaid, est très performante, maîtrisant tous les savoirs nécessaires à la fabrication des instruments d'écriture. Le plan « accélération » lancé par le groupe est une entreprise de démolition qui vise à supprimer le site de Valence, ses 256 salariés et entraîne des conséquences irréparables pour certaines dans l'activité induite de 222 entreprises de la région qu'ont recensées les syndicats. Les salariés qui n'ont pas été informés par les voies légales en temps utile, ont décidé de déposer une plainte pour délit d'entrave auprès du tribunal de grande instance. À la réunion du comité d'entreprise, le 17 novembre 2006, la direction a montré son intention de passer en force, le licenciement des 256 salariés peut s'enclencher avant Noël 2006. Elle lui demande en lien avec le Préfet de la Drôme, les élus locaux, les représentants des salariés et la CCI de provoquer un tour de table d'entrepreneurs qui agiraient avant que les machines ne soient expédiées à l'étranger, comme il est arrivé trop souvent pour d'autres entreprises françaises. Il faut également que des moyens d'État, au travers de la Caisse des dépôts et consignations, soient mobilisés complémentirement pour empêcher ce désastreux coup contre l'emploi. Elle lui demande quelle part il compte prendre pour empêcher la destruction de cette entreprise et préserver l'emploi dans la région.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111887

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12622